



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 7 juillet 2022

Convocation du : 1<sup>er</sup> juillet 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le sept juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Hugues QUESTE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Désiré BAILLON ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Catherine DE PARIS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Laurent DERONNE, Michel PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETARE DE SEANCE** : Lahcem AIT EL HAJ

DE22.118

**MOBILITÉ**  
**PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROIT AU VELO**

*Autorisation - Approbation*

0380

La ville d'Armentières a pour ambition de promouvoir les mobilités dites actives et les mobilités partagées. Cette politique volontariste vise à favoriser l'augmentation progressive de la part des circulations actives sur le territoire armentierois. Pour cela, elle vise à aménager les espaces publics adaptés et à inciter les habitants à la pratique du vélo en toute sécurité. Ces deux orientations nécessitent un partenariat et un travail collaboratif avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV).

L'ADAV est une association active pour la promotion de l'usage du vélo dans la métropole. Elle est agréée Association Locale d'Usager ( article L 121-5) sur l'aire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) depuis le 29 mai 2001 et Association de Protection de l'Environnement (article L 252-1) depuis le 18 avril 2002.

Pour porter le développement des mobilités actives, la commune formalise son partenariat avec l'Association Droit au Vélo (ADAV). Les enjeux de ce partenariat se définissent de la façon suivante :

- Promouvoir et faciliter les mobilités actives (marche et vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacement respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle ;
- Œuvrer à la sécurité des cyclistes et des piétons ;
- Lutter par tous les moyens légaux contre les manifestations de violence routière et d'incivilité dont sont ou peuvent être victimes les cyclistes et les piétons ;
- Faciliter la multi modalité intégrant les mobilités actives notamment avec les transports collectifs ;
- Promouvoir les bienfaits de la mobilité active en termes de santé publique, de protection de l'environnement et de lutte contre les dérèglements climatiques.

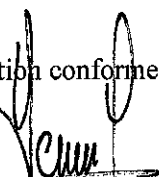
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- de soutenir les actions de l'ADAV sur le territoire de la commune
- d'autoriser le versement de la subvention à hauteur de 3000 €. Les crédits ont été inscrits au Budget 2022.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,  
Le Maire,

  
**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille

